

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 octobre 2015

2015 V 338 Vœu relatif à la mobilisation de recettes supplémentaires pour le budget de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les contraintes fortes pesant sur les finances de la Ville de Paris (du fait notamment de la baisse des dotations de l'Etat et de la montée des dépenses liées aux péréquations) et les perspectives difficiles évoquées pour le volet recette des prochains budgets de notre municipalité, encore une nouvelle fois dans les orientations budgétaires 2016 ;

Considérant la nécessité de poursuivre une réflexion pour mobiliser des recettes supplémentaires pour la Ville de Paris ;

Considérant par ailleurs la nécessité de veiller à ce que l'équilibre du budget de notre municipalité ne soit pas trop dépendant de recettes volatiles telles que celles liées aux droits de mutation à titre onéreux (qui représentent 14% des recettes de fonctionnement de la ville de Paris) ou encore à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;

Considérant la volonté de notre municipalité, malgré le contexte budgétaire difficile, de poursuivre une politique ambitieuse au niveau des investissements, en privilégiant notamment les investissements orientés vers la nécessaire transition écologique de notre Ville ;

Considérant les différentes propositions portées par les élus écologistes à l'occasion des exercices budgétaires 2014 et 2015, avec notamment l'adoption d'un vœu s'engageant «à étudier l'opportunité d'un emprunt public proposé directement aux particuliers afin de financer en priorité les investissements liés à la transition écologique de notre ville», l'adoption d'un vœu s'engageant à «comparer les avantages et les inconvénients de l'ensemble des dispositions juridiques relatives aux modalités de cession ou de contractualisation en matière de terrains et de bâtiments dont la Ville et le département de Paris sont propriétaires (cessions, baux emphytéotiques, baux à construction, organismes de foncier solidaire, loyers

capitalisés, etc...)» et l'adoption d'un vœu s'engageant « à avoir pour objectif majeur la valorisation des redevances demandées dans le cas de concessions ayant un caractère rémunérateur important pour le concessionnaire afin d'éviter la réalisation de bénéfices importants au détriment des finances municipales» ; Qui sont autant de pistes à continuer d'explorer pour asseoir les finances de notre municipalité sur une base plus solide ;

Considérant enfin que dans le cadre fixé par notre municipalité d'une stabilité des taux de fiscalité directe jusqu'à la fin de la mandature, une réflexion est néanmoins souhaitable concernant d'autres sources de recettes qui pourraient être mobilisées, telles qu'une hausse de la taxation spéciale pesant sur les résidences secondaires, une nouvelle hausse de la taxe de séjour, l'augmentation des recettes liées à la publicité lorsque cette dernière ne peut être supprimée, voire la hausse des taux des droits indirects perçus lors des transaction immobilières, car ces initiatives, loin d'être le « matraquage fiscal » dénoncé par certains mais s'inscrivent réellement dans un soucis de redistribution et de solidarité dans un contexte difficile qui touche sévèrement les plus fragiles ;

Aussi, sur proposition de Yves Contassot, David Belliard, Anne Souyris, Jérôme Gleizes, Jacques Boutault et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu que :

lors de l'élaboration du Budget primitif 2016 les mobilisations de recettes supplémentaires évoquées dans la communication (taxation spéciale sur les résidences secondaires, taxe de séjour) soient mises en œuvre mais également que celles listées dans ce vœu (emprunt public, valorisation des redevances des concessions fortement rémunératrices, hausse des recettes liées à la publicité) soient envisagées.